

Risque d'explosion : gare à L'ATEX !

La catastrophe de Blaye est encore dans de nombreuses mémoires. Le 20 août 1997, dans cette commune de Gironde, l'explosion d'un silo de stockage de céréales provoquait la mort de 11 personnes et faisait un blessé grave. Si les explosions demeurent des événements rares, leurs conséquences peuvent être terribles, tant sur les plans humain que matériel. La prise en compte de ce risque fait l'objet d'une réglementation spécifique et doit s'inscrire dans la démarche globale de prévention.

ATEX : une atmosphère explosive

Pour qu'une explosion survienne, plusieurs conditions doivent être réunies. La première est la formation d'une atmosphère explosive (ATEX) constituée d'air et de matières combustibles. Les matières impliquées sont très diverses. Il peut s'agir de gaz, de vapeurs, ou de poussières combustibles en suspension (farine, céréales, sucre, poudre de lait, bois, métaux...). L'explosion n'est possible que si la concentration de combustible dans l'air dépasse un niveau précis et se situe dans un intervalle appelé domaine d'explosivité.

Évaluer les risques

L'évaluation des risques constitue le préalable indispensable à toute action de prévention. Il s'agit notamment de **réaliser l'inventaire des produits combustibles, mais aussi des procédés** (équipements, réactions chimiques...) **et des installations sensibles** (silos, broyeurs, enceintes confinées...). Il est également nécessaire d'**identifier les dysfonctionnements susceptibles de conduire à la formation d'atmosphères explosives** (arrêt des systèmes de ventilation ou de refroidissement, fuites de produits, pannes...). Cette première analyse permet de **réaliser le zonage de l'entreprise**, c'est-à-dire de localiser les emplacements où les ATEX sont susceptibles de se former. Dans ces zones, il est impératif d'identifier les sources d'inflammation possibles (étincelle électrique, décharge électrostatique, surface chaude, cigarette...). Reste ensuite à **évaluer la gravité des dommages potentiels**. Les résultats de l'évaluation, ainsi que les actions de prévention qui en découlent, doivent être formalisés et consignés dans le **Document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE)**, lui-même intégré au document unique.

Prévenir les risques

Le principe général de prévention des risques d'explosion vise d'abord à **éviter qu'une explosion ne se produise et, si elle survient, à en limiter les effets**. Un premier objectif est d'empêcher la formation des atmosphères explosives. Une attention particulière doit être apportée aux activités amenant des sources d'inflammation (travaux par points chauds) ainsi qu'aux interventions d'entreprises extérieures, susceptible d'ignorer ces risques. D'autres mesures organisationnelles doivent être prises : balisage des zones ATEX, restriction de leur accès aux salariés spécifiquement formés, sensibilisation de l'ensemble des salariés...